

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
BOUXIERES-AUX-CHENES

Date : 2 avril 2019

(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)

Étaient présents

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne | - HENNICK Nicole |
| - ABA PEREA Carole | - MONTFERRAN Christophe |
| - BERTIN Christiane | - TISSERAND André |
| - REMY Chantal | - CHARDIN Nathalie |
| - BONCOURT Julien | - DONO Daniel |
| - FAUCHEUR Dominique | - GERARD Sylvain |

- **Absents excusés :** MARQUETTE Betty — TISSERAND Virginie
- **Absents non excusés :** CHARRON-DOLMAIRE Gilbert
- Le pouvoir de MARQUETTE Betty a été donné à TISSERAND André, celui de TISSERAND Virginie a été donné à REMY Chantal

Ordre du jour

1. Approbation du Compte Administratif 2018
2. Approbation du Compte de Gestion 2018
3. Affectation du résultat
4. Vote des taxes 2019
5. Subventions aux associations
6. Autorisation à contracter un emprunt
7. Autorisation à déposer deux demandes de subvention au titre de la DETR et des Amendes de polices
8. Vote du budget 2019
9. Cession à la ComCo, à l'euro symbolique de la parcelle nécessaire à la construction du groupe scolaire rue des Eglantiers
10. Participation à l'opération « départ en vacances »
11. Intégration des Bois dans la gestion forestière
12. Adhésion EPA MMD
13. Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

1. Approbation du Compte Administratif 2018

Sous la Présidence de Madame REMY Chantal, adjointe chargée des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018. Après une présentation détaillée des lignes budgétaires, le Conseil Municipal – hors la présence de Mme le Maire – a voté à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2018.

Section de fonctionnement : total dépenses 753 608,53 € Total recettes : 1 030 458,20 €

Section d'investissement : total dépenses 977 284,68 € Total recettes : 1 122 540,72 €

Section d'investissement, reste à réaliser à reporter en 2019 : 257 400 .00 € (dont 357 400€ en dépenses et 100 000€ en recettes)

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du Compte de Gestion 2018

Après avoir voté préalablement le Compte Administratif il convient de voter le compte de Gestion. Il est expliqué au Conseil Municipal que ce document est comptablement le même que le CA mais que ce document est celui de la trésorerie.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement : total dépenses 753 608,53 € Total recettes : 1 030 458,20 €

Section d'investissement : total dépenses 977 284,68 € Total recettes : 1 122 540,72 €

Section d'investissement, reste à réaliser à reporter en 2019 : 257 400 .00 € (dont 357 400€ en dépenses et 100 000€ en recettes)

Adopté à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2018

Suite à l'adoption du CA et du Compte de Gestion, l'affectation du résultat a été approuvée à l'unanimité comme suit :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		149 742,66
- un excédent reporté de :		127 107,01
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		276 849,67
- un excédent d'investissement de :		145 256,04
- un déficit des restes à réaliser de :		257 400,00
Soit un besoin de financement de :		112 143,96
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT		276 849,67
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		112 143,96
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		164 705,71
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		145 256,04

Adopté à l'unanimité

4. Vote des taxes

Pour rester en cohérence avec la politique menée depuis le début du mandat, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une hausse de 1% sur toutes les taxes.

- Taxe d'habitation : 11,18 % (11,07 en 2018)
- Taxe foncière : 12,08 % (11,96 en 2018)
- Taxe foncière NB : 32,38 % (32,06 en 2018)

12 voix pour, 2 voix contre (TISSERAND André & MARQUETTE Betty)

5. Subvention aux associations

Comme chaque année, les subventions aux associations ont été renouvelées

- Comité des fêtes : 7 000 €
- Comité de jumelage : 300 €
- ASGC : 2 200 €
- Syndicat Omnisport : 10 050 €

Adopté à l'unanimité

6. Autorisation à contracter un emprunt

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de consulter les banques afin de souscrire un contrat de prêt d'un montant de 120 000.00 € sur 20 ans pour financer l'aménagement de 2 appartements dans les bâtiments publics

Adopté à l'unanimité

7. Dépôt de subvention DETR

Les travaux de réfection de voirie et la création de trottoirs et de parking rue du béché, rue du béchet et la sécurisation du chemin de l'église peuvent bénéficier d'une subvention, c'est pourquoi Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité

Dépôt de subvention Amendes de Police

Les travaux de réfection de voirie et la création de trottoirs et de parking rue du béché, rue du béchet et la sécurisation du chemin de l'église peuvent bénéficier d'une subvention, c'est pourquoi Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police.

Adopté à l'unanimité

8. Vote du Budget Primitif 2019

Le budget primitif a été longuement commenté et discuté lors de la réunion préparatoire du 26 mars avec les conseillers. Tous les postes du compte administratif avaient été au préalable analysés pour fixer ce budget au plus juste.

Section de fonctionnement

Dépenses : 985 904,70 € dont 110 000,00 € virés à la section d'investissement.

Recettes : 985 904,70 € dont 127 106,54 € de résultat de fonctionnement reporté.

Section d'investissement

Dépenses : 981 565,57,41 € dont 100 000 € de reste à réaliser.

Recettes : 981 565,41€ dont 357 400 € de reste à réaliser, 112 143,96 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068), 145 356,04 € d'excédent d'investissement (R001) et 120 000,00 € d'emprunts.

Le montant total du budget s'élève ainsi à 1 967 470,27 €.

La liste des investissements programmés avait été présentée aux conseillers lors de la séance préparatoire ; les dépenses seront consacrées essentiellement à la réfection des 2 appartements et à la rénovation des rues du béché et du béchot.

Adopté à l'unanimité

9. Cession à l'€ symbolique d'une parcelle à la Communauté de Communes

Suite à la reprise de la compétence scolaire par La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, c'est à eux désormais de poursuivre le projet de Groupe Scolaire. C'est pourquoi nous avons décidé de céder à l'€ symbolique une partie de la parcelle ZZ 89 correspondant à l'implantation exacte du futur Groupe Scolaire après bornage effectué par un géomètre. A savoir que cette pratique s'applique à l'ensemble du territoire et que les autres communes ont joué le jeu également lors de la création des crèches.

Adopté à l'unanimité

10. Participation à l'opération « départ en vacances »

Depuis quelques années maintenant nous proposons d'octroyer une aide financière de 160€/ enfant aux familles désireuses d'envoyer leurs enfants en colonie.

Adopté à l'unanimité

11. Intégration des bois dans la gestion forestière

Suite à la dissolution du CCAS, 2 parcelles de bois ont réintégré la propriété de la commune, il est donc demandé au Conseil Municipal de voter pour l'intégration de ces parcelles dans la forêt communale et l'application du régime forestier.

Adopté à l'unanimité

12. Adhésion EPA MMD

Afin de finaliser la mise en place de la dématérialisation, il convient d'adhérer à l'Etablissement Public Administratif MMD qui est une plateforme d'ingénierie territoriale qui permet d'être accompagné et assisté dans nos démarches.

Adopté à l'unanimité

13. Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à Mme le Maire à signer une convention avec la Préfecture de Meurthe et Moselle pour l'envoi d'actualisé des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Levée du conseil à 21h40

La Secrétaire de Séance
REMY Chantal


Le Maire
CLAUDE Claudyne